

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE529

AMENDEMENT

présenté par
Mme Poussier-Winsback, M. Fait, Mme Ludmann et M. Benoit

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
